



APP –Doc5 – Version abrégée Annexe 2A – Renseignements de propriété Vues et Voix

Version abrégée

Sans les numéros civiques, noms de rues et codes postaux des administrateurs

Renseignements de propriété

1. Le demandeur

*Nom de la société à laquelle s'appliquent les tableaux suivants : **Vues et Voix**

- a. *Veuillez fournir la liste des administrateurs et des membres de la direction, y compris le chef de la direction. S'il n'y a pas de chef de la direction, indiquez le nom de la personne qui exécute des fonctions comparables à celles d'un chef de la direction. Si cette personne est également un administrateur, veuillez fournir les renseignements aux deux endroits.

Tableau 1a) - Administrateurs et personnel de direction

Nom	Adresse résidentielle			Canadien	Administrateur Date de nomination et terme	Poste occupé
	Adresse civique des individus (n'accepte pas de boîte postale)	Ville et province	Code postal			
Diane Pilotte		Montréal, Qc		X	Octobre 1985 - Octobre 2018	Présidente
André Dubois		Drummondville, Qc		X	Mai 2011 - Octobre 2017	Vice-président
Marie Alice Phillips		Montréal, Qc		X	Octobre 2012 - Octobre 2017	Secrétaire
Michel B. Dulong		Kirkland, Qc		X	Avril 2013 - Octobre 2018	Trésorier
Viviane Minko		Montréal, Qc		X	2011-06-30	Administratrice
Jean Lanctôt		St-Hubert, Qc		X	2014-09-15	Administrateur
Lise Giroux		Montréal, Qc		X	Octobre 2016 - Octobre 2018	Administratrice
Jacques Tremblay		Montréal, Qc		X	Octobre 2016 - Octobre 2017	Administrateur
Michel Pratte		Shawinigan, Qc		X	Octobre 2010 - Octobre 2018	Administrateur
Yvan Deslauriers		Montréal, Qc		X	Octobre 2016 - Octobre 2018	Administrateur
André Vincent		St-Hubert, Qc		X	Octobre 2015 - Octobre 2017	Administrateur
Marjorie Théodore		Brossard, Qc		X		Administratrice et Présidente-directrice générale

- b. *Dans le tableau qui suit, veuillez fournir la liste des actionnaires qui détiennent 10 % ou plus des actions avec droit de vote, des droits de vote (s'ils diffèrent des actions avec droit de vote) et d'autres actions ordinaires, par catégorie d'actions.

Vues et Voix est un organisme à but non lucratif, sans actionariat.

- c. *Veuillez également inclure une ventilation, entre « canadien » et « non canadien », du reste des actions non comptabilisées, par catégorie d'actions.

Tableau 1b) - Structure du capital et actionnaires

Type de valeur mobilière	Nom	Adresse résidentielle / juridiction de la personne morale			Canadien (o/n)	Nombre détenu	% de votes
		Adresse civique (n'accepte pas de boîte postale)	Ville et province / OU Juridiction de la société	Code postal			

2. Sociétés mères et autres actionnaires

*Veuillez copier et remplir les tableaux suivants pour chaque société qui détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des intérêts avec droit de vote (actions ou droit de vote) du demandeur ou d'une société faisant partie de sa structure de propriété.

*Nom de la société à laquelle s'appliquent les tableaux suivants : _____.

- a. *Veuillez fournir la liste des administrateurs et des membres de la direction, y compris le chef de la direction. S'il n'y a pas de chef de la direction, indiquez le nom de la personne qui exécute des fonctions comparables à celles d'un chef de la direction. Si cette personne est également un administrateur, veuillez fournir les renseignements aux deux endroits.

Tableau 2a) - Administrateurs et personnel de direction

Nom	Adresse résidentielle			Canadien (x)	Administrateurs : Date de nomination et terme	Poste occupé
	Adresse civique des individus (n'accepte pas de boîte postale)	Ville et province	Code postal			
Chef de la direction (CDD)						

- b. *Dans le tableau qui suit, veuillez fournir la liste des actionnaires qui détiennent 10 % ou plus des actions avec droit de vote, des droits de vote (s'ils diffèrent des actions avec droit de vote) et d'autres actions ordinaires, par catégorie d'actions.
- c. *Veuillez également inclure une ventilation, entre « canadien » et « non canadien », du reste des actions non comptabilisées, par catégorie d'actions.

Tableau 2b) - Structure du capital et actionnaires

Type de valeur mobilière	Nom	Adresse résidentielle / juridiction de la personne morale			Canadien (o/n)	Nombre détenu	% de votes
		Adresse civique (n'accepte pas de boîte postale)	Ville et province / OU Juridiction de la société	Code postal			

3. Déclaration de contrôle et ententes

Veuillez joindre en **Annexe 2B: Déclaration ci-jointe.**

Une déclaration concernant l'entité qui contrôle ou contrôlera le titulaire de la licence et les mécanismes par lesquels ce contrôle est exercé. S'il s'agit d'un contrôle exercé par une société actionnaire, veuillez également indiquer qui la contrôle ou la contrôlera et par quels moyens.

4. Documents de constitution

Veuillez joindre en **Annexe 2C** une copie des documents de constitution (par exemple, certificat et statuts de constitution, de modification ou de fusion, règlements, contrat de société de personnes, etc.) du

demandeur et pour chaque société ou personne morale énumérée au tableau 2b) de l'Annexe 2A, qui n'ont pas déjà été déposés au Conseil.

Annexe 2C - Certificat de prorogation ci-joint.

5. Ententes commerciales et documents connexes

Si le demandeur a conclu une entente commerciale avec une tierce partie (par exemple, entente de programmation, entente d'utilisation de marque de commerce, contrat de coentreprise ou convention entre actionnaires, etc.), une copie de ces ententes applicables au service proposé doit être déposée au Conseil. Veuillez joindre en **Annexe 2D** une copie finale ou une ébauche de ces documents.

Le Conseil rappelle au demandeur que si la présente demande est approuvée, cette approbation sera accordée en fonction de la description de la propriété et du contrôle fournie dans la demande. Si la demande est approuvée, le Conseil s'attend à ce que le demandeur dépose dès sa disponibilité, toute entente additionnelle, comme celles qui sont énumérées plus haut, qu'il aura conclue avant ou après le lancement du service faisant l'objet de la présente demande.

Définitions:

Canadien : Veuillez préciser si Canadien ou non-Canadien. S'il s'agit d'une personne, veuillez consulter la définition de CANADIEN dans les *Instructions au CRTC (inadmissibilité de non-Canadiens)*. S'il s'agit d'une personne morale, CANADIEN s'entend d'une « personne morale qualifiée », tel que défini dans les *Instructions au CRTC (inadmissibilité de non-Canadiens)*.

Administrateurs : Personne qui est membre du conseil d'administration d'une personne morale ou, à défaut, personne exerçant des fonctions similaires à celles d'un tel poste, tel que défini dans les *Instructions au CRTC (inadmissibilité de non-Canadiens)*.

Personnel de direction : Les personnes désignées à titre de président du conseil d'administration, de président, de chef de direction, de vice-président, d'administrateur général, de secrétaire général, de secrétaire adjoint, de contrôleur, de trésorier, de trésorier adjoint ou toute autre personne portant des titres comparables.

Actions avec droit de vote : Les actions auxquelles sont rattachées un ou plusieurs votes et comprenant les valeurs mobilières qui sont immédiatement convertibles en de telles actions au gré du détenteur.

Actions ordinaires : Actions qui représentent la part résiduelle des bénéfices d'une personne morale et comprend les valeurs mobilières immédiatement convertibles en de telles actions au gré du détenteur ainsi que les actions privilégiées assortie du droit de participer aux bénéfices de la personne morale sans limite supérieure.

Date de modification : 2107-05-19

*** Fin de document ***